

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20070629-04_38_07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02/07/2007
Publication 06/07/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 42/38-07
Séance du 29 JUIN 2007

Conseil Général
Haut-Rhin 

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

**PLAN DE REVITALISATION ECONOMIQUE
ACTION DE FORMATION DE PRÉ-PROFESSIONNALISATION EMPLOYE POLYVALENT
DE RESTAURATION EN FAVEUR DES JEUNES EN DIFFICULTE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

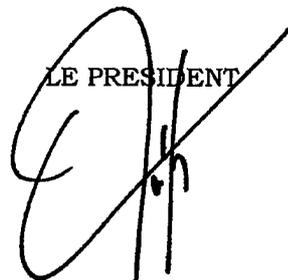
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/1 - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°2007/ du 22 juin 2007 ayant attribué une subvention de 46 000 € à l'Association Régionale Spécialisée d'Action Sociale, d'Education et d'Animation (ARSEA), pour financer le poste d'accompagnement éducatif de la formation d'une formation de pré-qualification employé de restauration, ainsi qu'un échange franco-allemand,
- VU l'avis de la Commission de la Solidarité,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve la convention avec l'ARSEA pour la mise en œuvre de l'accompagnement éducatif de la formation de pré-qualification employé de restauration ainsi que de l'échange franco-allemand et autorise le Président à la signer.

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT


Charles BUTTNER